

Qui fait l'examen ?

Arbitre Club, Départemental, Championnat de France ou Haut Niveau

Médecin agréé sauf pour les arbitres Clubs joueurs de moins de 35 ans.

Nature du bilan médical

Vous pouvez retrouver le dossier médical à compléter sur le site internet de la FFBB : Onglet FFBB – Officiels – Arbitres – Dossier médical (<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/dossier-medical>)

A. Arbitre Club → envoi au Comité Départemental pour enregistrement

1. Si joueur de moins de 35 ans

Pas de document à renvoyer au Comité Départemental.

2. Si joueur de plus de 35 ans (au 01/01/2020)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signé par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental.

3. Si non-joueur de moins et de plus de 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signé par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental.

B. Arbitre Départemental → envoi au Comité Départemental pour enregistrement

Avant et après 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé.

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signé par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental.

C. Arbitre Régional → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale

Avant et après 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé.

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission Médicale Régionale pour validation.

COMMISSION MEDICALE – LIGUE NAQ

GAÏA – Maison régionale des Sports

142 avenue Emile Labussière

87000 LIMOGES

medicale@nouvelleaquitainebasketball.org

D. Arbitre Championnat de France → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale

1. Avant 35 ans

DORDOGNE BASKETBALL – RECUEIL PRATIQUE SAISON 2020-2021

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos.

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission Médicale Régionale pour validation avant le 1^{er} juillet 2019.

2. Après 35 ans (au 01/01/2020)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé.

Test d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2016).

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission Médicale Régionale pour validation avant le 1^{er} juillet 2019.

E. Arbitre Haut Niveau → envoi à la FFBB pour validation par la COMED

1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos.

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la COMED Fédérale **avant le 25 juillet 2019.**

2. Après 35 ans (au 01/01/2020)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos.

Epreuve d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2016).

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la COMED Fédérale **avant le 25 juillet 2019**